

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social : Rue Hédi Nourra 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Ali Ben MOHAMED et Mr Yahia ROUATBI.

BILAN PROVISoire

31/12/2014

(Unité : En milliers de dinars)

<u>ACTIF</u>	<i>Note</i>	<i>31-12-2014</i>	<i>31-12-2013</i>
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	3.1	193 975	144 052
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	139 740	235 276
3- Créances sur la clientèle	3.3	5 610 820	5 469 127
4- Portefeuille titres commercial	3.4	395 173	215 475
5- Portefeuille d'investissement	3.5	312 560	274 583
6- Valeurs immobilisées	3.6	84 084	83 458
7- Autres actifs	3.7	604 452	593 203
TOTAL ACTIF		7 340 804	7 015 174
<u>PASSIF</u>			
1- Banque centrale et C.C.P		583 588	544 286
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3.8	234 521	188 226
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	3.9	5 331 978	5 175 396
4- Emprunts et ressources spéciales	3.10	490 968	519 003
5- Autres passifs	3.11	791 969	702 086
TOTAL PASSIF		7 433 024	7 128 997
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
1- Capital		124 300	124 300
2- Dotation de l'Etat		117 000	117 000
3- Réserves		359 791	359 295
4- Actions propres		-2 859	-2 859
5- Autres capitaux propres		37 324	37 324
6- Résultats reportés		-748 883	-633 430
7- Résultat de l'exercice		21 107	-115 453
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3.12	-92 220	-113 823
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 340 804	7 015 174

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31-12-2014

(Unité : En milliers de dinars)

	<i>Note</i>	<i>31-12-2014</i>	<i>31-12-2013</i>
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1 Cautions,avals et autres garanties données		852 078	920 485
HB 2 Crédits documentaires		271 599	437 259
HB 3 Actifs donnés en garantie			
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	3.13	1 123 678	1 357 744
ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4 Engagements de financements donnés	3.14	145 735	115 647
HB4-: Engagements de financements		145 735	115 647
HB4- Engagements de remboursement de L'Etat		0	0
HB 5 engagements sur titres		3 458	3 646
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		149 194	119 292
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6 Engagements de financements reçus			
HB 7 Garanties reçues	3.15	1 308 729	1 506 074

ETAT DE RESULTAT PROVISOIRE

Période du 01.01.2014 au 31.12.2014

(Unité : En milliers de dinars)

	Note	31-12-2014	31-12-2013
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
- Intérêts et revenus assimilés	3.16	394 529	351 735
- Commissions	3.17	60 246	59 643
- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	3.18	31 576	28 047
- Revenus du portefeuille-titres d'investissement	3.19	13 346	9 680
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		499 697	449 105
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
- Intérêts encourus et charges assimilées	3.20	-232 377	-196 567
- Commissions encourues		-4 977	-5 325
- Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-237 354	-201 892
PRODUIT NET BANCAIRE		262 343	247 213
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	3.21	-76 909	-226 804
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	3.22	-13 384	-12 791
- Autres produits d'exploitation		5 419	4 759
- Frais de personnel	3.23	-107 999	-99 178
- Charges générales d'exploitation	3.24	-27 160	-21 182
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-6 346	-6 530
RESULTAT D'EXPLOITATION		35 964	-114 513
- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		1 205	-3
- Impôts sur les sociétés	3.25	-16 062	-937
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		21 107	-115 453
- Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		21 107	-115 453
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NET D'IMPOT)		0	-403 221
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		21 107	-518 674

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2014
 (Unité : En milliers de dinars)

	<i>Note</i>	<i>31-12-2014</i>	<i>31-12-2013</i>
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		509 440	424 790
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-238 343	-208 872
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		8 797	8 487
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-243 436	-420 806
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		159 268	-335 328
Acquisitions/cessions des titres de placement		-131 010	-19 613
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-110 285	-100 815
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		45 831	-82 376
Impôts sur les sociétés payés		-1 238	-983
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		-975	-735 515
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		10 721	9 288
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-52 494	-7 556
Acquisitions / cessions des immobilisations		-6 973	-8 190
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-48 745	-6 458
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emissions d'actions		0	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-28 092	-42 722
Dividendes versés		0	-1
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-28 092	-42 723
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-77 812	-784 695
Liquidités et équivalents en début de l'exercice		-311 355	473 340
Liquidités et équivalents en fin de l'exercice	3.26	-389 167	-311 355

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 Décembre 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes Comptables (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

2.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour leur valeur nominale.

2.1.2 Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

2.1.3 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2014 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus à l'exception des intérêts des crédits traités dans le cadre de la nouvelle circulaire BCT N°2011-04.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ». Seuls les agios sur les comptes gelés sont réservés.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

2.1.4 Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 478 311 mD.

2.1.5 Provisions sur engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la « B.C.T » n° 91- 24, telle que modifiée par les circulaires de la « B.C.T » n° 93-23 et n° 99-04, qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

• A	: actifs courants	0%
• B1	: actifs nécessitant un suivi particulier	0%
• B2	: actifs incertains	20%
• B3	: actifs préoccupants	50%
• B4	: Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Pour la détermination du montant de cette provision, la banque a retenu la méthodologie à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24 qui prévoit les étapes suivantes :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité ;
- Calcul des taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe de l'année N par rapport aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1. Ce calcul a été effectué en éliminant les engagements présentant un profil de risque spécifique à savoir : Clan Ben Ali et entreprises publiques;
- Détermination du facteur scalaire par groupe de créances reflétant l'aggravation des risques. Il y a lieu de noter que le calcul du facteur scalaire a été effectué compte tenu des engagements du clan Ben Ali et ceux des entreprises publiques étant donné que ces derniers sont également touchés par la conjoncture exceptionnelle observée en 2011 ;
- Estimation des taux de provision à appliquer par groupe de créances et détermination du montant de la provision collective par la multiplication du montant des engagements 0 et 1 par ces trois paramètres.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 31 décembre 2013 portant divisions, couverture des risques et suivi des engagements, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédits ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

2.2. Comptabilisation du portefeuille titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

- Sont classés dans le portefeuille d'investissement :
- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

ii. Titres d'investissement.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

iii. Les titres représentant des participations de financement.

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêt des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.

Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêt.

2.4. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs contractés par la Banque et bénéficiant d'une prise en charge, par Tunis Ré, de la perte de change y découlant sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

Les emprunts en devises dont la « S.T.B » encourt le risque de change sont réévalués à la date d'arrêt aux taux en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes sont portées en résultat.

2.5. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêt. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

2.6. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
	10 %
-Mobilier et matériel de bureau	15%
	20% (*)
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
-Matériel informatique	33% (*)
	33%
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MD présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

2.7 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

Note 3.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 193 975 mDT au 31/12/2014 contre 144 052 mDT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Caisse	48 280	38 484
BCT	144 382	104 325
CCP	1 309	1 239
TGT et Reprise de liquidité	4	4
Total	193 975	144 052

- Les comptes « B.C.T » Dinars présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement.
- Le tableau suivant récapitule ces suspens par date d'antériorité :

ANTERIORITE	DEBIT BCT	DEBIT STB	CREDIT BCT	CREDIT STB
Moins d'un trimestre	649 029 940	445 317 049	761 429 439	303 624 816
Plus d'un trimestre	19 618 658	28 134 459	29 548 638	25 543 914
Plus d'un semestre	18 950 498	5 418 193	6 572 032	18 123 491
Plus d'un an	44 116 809	47 959 217	42 206 401	40 980 957
TOTAL	731 715 906	526 828 918	839 756 510	388 273 178

- Les comptes « B.C.T » Devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :

DEVISE	ANTERIORITE	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
AED	Moins d'un trimestre	50 100	233 300	172	172	50 272	233 472	0,506	25 452	118 205
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,506	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,506	0	0
	Plus d'un an	0	191	21 350	52 950	21 350	53 141	0,506	10 809	26 905
		50 100	233 491	21 522	53 122	71 622	286 613		36 262	145 109
CAD	Moins d'un trimestre	56	14 500	47	480	103	14 980	1,603	166	24 013
	Plus d'un trimestre	0	198	0	198	0	396	1,603	0	634
	Plus d'un semestre	18 793	0	0	18 036	18 793	18 036	1,603	30 125	28 912
	Plus d'un an	72 011	22 696	30 456	19 420	102 466	42 116	1,603	164 253	67 513
		90 860	37 394	30 503	38 134	121 362	75 528		194 544	121 072
CHF	Moins d'un trimestre	35 270	0	38 296	38 646	73 567	38 646	1,877	138 067	72 530
	Plus d'un trimestre	0	0	0	99 185	0	99 185	1,877	0	186 147
	Plus d'un semestre	0	0	4 000	0	0	0	1,877	7 507	0
	Plus d'un an	117	25	49 657	600	49 774	625	1,877	93 414	1 172
		35 387	25	91 954	138 431	123 341	138 456		238 988	259 848
DKK	Moins d'un trimestre	0	0	0	260	0	260	0,303	0	79
	Plus d'un trimestre	828	0	0	828	828	828	0,303	251	251
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,303	0	0
	Plus d'un an	0	101	0	0	0	101	0,303	0	31
		828	101	0	1 088	828	1 189		251	360
DZD	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,021	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	20 000	0	20 000	0,021	0	423
	Plus d'un semestre	0	0	4 000	0	4 000	0	0,021	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	440 720	0	440 720	0,021	0	9 312
		0	0	4 000	460 720	4 000	460 720		0	9 735
EURO	Moins d'un trimestre	4 112 044	1 758 971	23 021 742	2 731 591	27 133 786	4 490 563	2,262	61 382 050	10 158 551
	Plus d'un trimestre	442 892	20 901	26 336 782	100 016	26 779 674	120 917	2,262	60 580 979	273 537
	Plus d'un semestre	239 333	532 951	431 236	200 313	670 569	733 264	2,262	1 516 962	1 658 790
	Plus d'un an	102 531 885	115 037 155	48 863 441	29 369 322	151 395 327	144 406 477	2,262	342 486 508	326 676 333

		107 326	117 349								
		154	978	98 653 202	32 401 242	205 979 356	149 751 220		465 966 499	338 767 211	
GBP	Moins d'un trimestre	53 273	0	29 821	10 212	83 094	10 212	2,897	240 724	29 584	
	Plus d'un trimestre	0	0	0	25 000	0	25 000	2,897	0	72 425	
	Plus d'un semestre	96	0	15	1 008	111	1 008	2,897	322	2 920	
	Plus d'un an	878 839	90 889	87 461	54 978	966 300	145 867	2,897	2 799 371	422 576	
		932 209	90 889	117 297	91 197	1 049 505	182 087		3 040 417	527 505	
JPY	Moins d'un trimestre	100 000	0	0	157 476	100 000	157 476	0,016	1 555	2 449	
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,016	0	0	
	Plus d'un semestre	0	1	0	0	0	1	0,016	0	0	
	Plus d'un an	2 574 423	0	0	0	2 574 423	0	0,016	40 037	0	
		2 674 423	1	0	157 476	2 674 423	157 477		41 592	2 449	
KWD	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	6,346	0	0	
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	6,346	0	0	
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	6,346	0	0	
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	6,346	0	0	
		0	0	0	0	0	0		0	0	
LYD	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	1,553	0	0	
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	1,553	0	0	
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	1,553	0	0	
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	1,553	0	0	
		0	0	0	0	0	0		0	0	
MAD	Moins d'un trimestre	15 300	0	0	0	15 300	0	0,206	3 155	0	
	Plus d'un trimestre	0	0	539 360	0	539 360	0	0,206	111 216	0	
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,206	0	0	
	Plus d'un an	0	0	612	0	612	0	0,206	126	0	
		15 300	0	539 972	0	555 272	0		114 497	0	
MRO	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,006	0	0	
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,006	0	0	
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,006	0	0	
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0,006	0	0	

		0	0	0	0	0	0	0	0	0
NOK	Moins d'un trimestre	0	0	66 282	66 357	66 282	66 357	0,250	16 538	16 557
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,250	0	0
	Plus d'un semestre	473	0	0	0	474	0	0,250	118	0
	Plus d'un an	0	142 300	97	425	97	142 725	0,250	24	35 611
		473	142 300	66 380	66 782	66 853	209 083		16 680	52 168
QAR	Moins d'un trimestre	0	0	58 561	58 561	58 561	58 561	0,511	29 902	29 902
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,511	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,511	0	0
	Plus d'un an	0	0	19 556	0	19 556	0	0,511	9 986	0
		0	0	78 117	58 561	78 117	58 561		39 888	29 902
SAR	Moins d'un trimestre	0	0	337 500	0	337 500	0	0,496	167 258	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,496	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,496	0	0
	Plus d'un an	3 500	0	0	0	3 500	0	0,496	1 735	0
		3 500	0	337 500	0	341 000	0		168 993	0
SEK	Moins d'un trimestre	0	0	245 400	245 800	245 400	245 800	0,240	58 960	59 056
	Plus d'un trimestre	0	0	91	0	91	0	0,240	22	0
	Plus d'un semestre	0	0	14	0	14	0	0,240	3	0
	Plus d'un an	312	0	45 474	0	45 787	0	0,240	11 001	0
		312	0	290 978	245 800	291 291	245 800		69 986	59 056
USD	Moins d'un trimestre	5 001 030	815 636	729 816	16 858 916	5 730 846	17 674 552	1,861	10 666 251	32 895 875
	Plus d'un trimestre	281 738	5 935	113 825	57 525	395 563	63 460	1,861	736 222	118 112
	Plus d'un semestre	9 772 025	9 201 671	392 470	87 233	10 164 495	9 288 903	1,861	18 918 157	17 288 507
	Plus d'un an	28 647 568	46 199 779	23 318 932	32 997 056	51 966 500	79 196 835	1,861	96 720 050	147 401 150
		43 702 360	56 223 020	24 555 044	50 000 730	68 257 404	106 223 750		127 040 681	197 703 644

Note 3.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 139 740 mDT au 31/12/2014 contre 235 276 mDT au 31/12/2013.
Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
<i>Créances sur les établissements bancaires:</i>	132 144	223 119
- Comptes courants des banques résidentes	2	2
- Comptes courants des banques non résidentes	17 978	41 849
- Prêts sur le marché monétaire en Dinars	70 000	70 000
- Prêts sur le marché monétaire en Devises	39 735	107 355
- Intérêts à percevoir sur les prêts	20	10
- Créances rattachées	4 409	3 903
<i>Institutions Financières:</i>	7 596	12 157
- Prêts MLT	7 405	12 105
- Créances rattachées (société de leasing)	191	52
<i>Total</i>	139 740	235 276

- Les comptes correspondants débiteurs sont présentés nets des comptes correspondants créditeurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVISES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DZD	731	0	0	0	731	0	0,0210	15	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	GBP	692	28 398	28 398	210	29 090	28 608	2,8970	84 275	82 879
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	JPY	135 487	0	0	30 000	135 487	30 000	0,0160	2 168	480
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	KWD	21	0	0	0	21	0	6,3460	133	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	LYD	0	0	0	0	0	0	1,5530	0	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	NOK	1 375	104	0	0	1 375	104	0,2500	344	26
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SAR	342 572	0	0	4 500	342 572	4 500	0,4960	169 916	2 232
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SEK	3 245	22	0	60	3 245	82	0,2400	779	20
									257 629	85 636
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DZD	1 462	0	0	0	1 462	0	0,0210	31	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	GBP	150 644	144 168	3 023	9 128	153 667	153 297	2,8970	445 173	444 100
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	JPY	120 309	0	10 000	50 000	130 309	50 000	0,0160	2 085	800
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	KWD	9	0	0	0	9	0	6,3460	60	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	LYD	0	0	0	0	0	0	1,5530	0	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	NOK	4 700	10 174	10 000	0	14 700	10 174	0,2500	3 675	2 543
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SAR	2 136	0	0	0	2 136	0	0,4960	1 059	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SEK	28 385	94	0	100	28 385	194	0,2400	6 812	47
									458 895	447 490
SUP A 12 MOIS	DZD	286 897	12 299 875	4 200	2 606 463	291 097	14 906 337	0,0210	6 113	313 033
SUP A 12 MOIS	GBP	460 991	955 564	1 767 675	512 021	2 228 667	1 467 585	2,8970	6 456 448	4 251 594
SUP A 12 MOIS	JPY	2 199 769	16 450	39 373	97 892	2 239 142	114 342	0,0160	35 826	1 829
SUP A 12 MOIS	KWD	23	0	0	3 017	23	3 017	6,3460	148	19 144
SUP A 12 MOIS	LYD	350 021	437 176	839 111	675 138	1 189 131	1 112 315	1,5530	1 846 721	1 727 425
SUP A 12 MOIS	NOK	1 000	780	21 544	1 883	22 544	2 663	0,2500	5 636	666
SUP A 12 MOIS	SAR	19 316	2 910	14 026	10 137	33 342	13 047	0,4960	16 537	6 471
SUP A 12 MOIS	SEK	890	42 545	57 327	4 130	58 217	46 675	0,2400	13 972	11 202
SUP A 12 MOIS	MRO	0	300 165	0	5 421 190	0	5 721 355	0,0060	0	34 328
									8 381 401	6 365 692

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVISES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CAD	11 384	810	16 722	16 362	28 106	17 172	1,6030	45 054	27 527
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CHF	7 267	99 246	0	3 413	7 267	102 659	1,8770	13 641	192 691
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	USD	1 510 993	1 591 886	728 663	515 034	2 239 655	2 106 920	1,8610	4 167 998	3 920 979
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DKK	2 306	0	0	0	2 306	0	0,3030	699	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	MAD	470 834	1 214	1 450	355 060	472 284	356 274	0,2060	97 291	73 392
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	AED	455	449	0	0	455	449	0,5060	230	227
									4 324 913	4 214 816
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CAD	10 131	320	5 169	3 924	15 300	4 244	1,6030	24 526	6 802
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CHF	4 175	1 236	1 665	96	5 840	1 332	1,8770	10 962	2 501
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	USD	945 322	407 227	230 306	674 768	1 175 628	1 081 995	1,8610	2 187 843	2 013 592
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	AED	3 382	0	0	0	3 382	0	0,5060	1 711	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DKK	1 067	0	0	0	1 067	0	0,3030	323	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	MAD	132 328	26 630	225	491 919	132 553	518 549	0,2060	27 306	106 821
									2 252 671	2 129 716
SUP A 12 MOIS	CAD	577 218	418 585	1 182 196	1 489 594	1 759 414	1 908 179	1,6030	2 820 340	3 058 811
SUP A 12 MOIS	CHF	56 528	191 434	583 281	443 547	639 808	634 982	1,8770	1 200 920	1 191 860
				45 647	46 742	100 581				
SUP A 12 MOIS	USD	54 934 177	71 079 900	250	836	426	117 822 736	1,8610	187 182 035	219 268 112
SUP A 12 MOIS	AED	3 398	25	5	48 145	3 403	48 170	0,5060	1 722	24 374
SUP A 12 MOIS	DKK	1 660	8 483	13 552	895	15 212	9 378	0,3030	4 609	2 842
SUP A 12 MOIS	MAD	178 593	148 654	9 595	310 047	188 188	458 701	0,2060	38 767	94 492
									191 248 393	223 640 491

L'applicatif dédié à la gestion des prêts en devises ne permet pas de retracer toutes les opérations effectuées par la banque.

Note 3.3 – Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2013 et 2014 se présente comme suit :

Libellé	En mDT	
	31/12/2014	31/12/2013
- Comptes courants débiteurs	815 968	782 856
- Crédits sur ressources spéciales	268 786	260 806
- Les créances prises en charge par l'Etat	52 814	66 294
- Bonification prise en charge par l'Etat	15 913	19 817
- Comptes courants associés	201 505	202 921
- Autres concours à la clientèle	6 573 554	6 303 812
- Créances à abandonner	3 562	3 562
- Créances rattachées	47 585	41 640
<i>Total Brut</i>	7 979 688	7 681 708
Provisions	1 313 955	1 241 644
- Provisions sur comptes courants	220 271	216 372
- Provisions sur ressources spéciales	141 022	142 418
- Provisions sur autres concours à la clientèle	835 995	769 116
- Provisions sur comptes courants associés	60 459	59 355
- Provisions sur créances à abandonner	455	455
- Provisions collectives	55 753	53 928
- Agios réservés	1 043 829	961 427
- Agios réservés sur comptes courants	67 279	55 833
- Agios réservés sur autres concours à la clientèle	827 626	760 257
- Agios réservés sur comptes courants associés	39 264	37 061
- Agios réservés sur ressources spéciales	97 329	97 329
- Agios réservés sur créances à abandonner	3 107	3 107
- Agios réservés sur créances rattachées	9 224	7 840
- Produits perçus d'avance	11 083	9 511
<i>Total Net</i>	5 610 820	5 469 127

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2014 est la suivante :

Libellé	Encours Brut	En mDT				Encours Net
		Prov. Individuelle s	Prov. additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	
C/C Débiteurs	815 968	-176 839	-43 432	-67 279		528 418
C/ Ressources spéciales	268 787	-54 440	-86 582	-97 329		30 436
Comptes courants associés	201 505	-46 191	-14 267	-39 264		101 783
Autres conc. à la clientèle	6 642 281	-451 381	-384 614	-827 626	-11 083	4 967 575
Créances à abandonner	3 562	-455		-3 107		0
Créances rattachées	47 585			-9 224		38 362
Total	7 979 688	-729 307	-528 895	-1 043 829	-11 083	5 666 574
Provisions collectives						-55 753
Encours net						5 610 820

Le système d'information de la banque n'assure pas la traçabilité, le recoupement et le contrôle des soldes des comptes « Produits perçus d'avance » se rapportant aux crédits à la clientèle. Cependant, des ajustements sont effectués pour l'estimation de ces soldes en fin d'exercice, sur la base de situations extra-comptable du portefeuille.

Agios réservés :

Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2014 se détaillent comme suit :

Libellé	En mDT	
	31/12/2014	31/12/2013
Agios réservés sur C/C	67 279	55 833
Agios réservés sur Avals et Cautions	6 923	7 451
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	152 603	137 086
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	186 337	174 566
Agios réservés sur crédits garantis par l'Etat	3 453	3 731
Agios réservés sur Ressources Spéciales	97 329	97 329
Agios réservés sur C/C Associés	39 264	37 061
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	478 311	437 423
Agios réservés/ créances à abandonner	3 107	3 107
Agios réservés sur créances rattachées	9 224	7 840
<i>Sous Total</i>	1 043 829	961 427
Agios réservés sur créances prises en charge par l'Etat	8 411	9 253
<i>Total</i>	1 052 240	970 680

Suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 478 311 mD.

Ces intérêts de retard réservés sur créances contentieuses concernent seulement une partie des créances contentieuses gérées par le nouveau progiciel du contentieux et qui sont calculés et comptabilisés automatiquement par ce système.

Les agios réservés sur les comptes courants associés sont comptabilisés en partie au niveau du compte agios réservés sur CCA et en partie au niveau des comptes agios réservés sur les autres engagements.

Les comptes des provisions ont connu les mouvements suivants au cours de l'exercice 2014

Désignation	En mDT
Désignation	Montant
SOLDE AU 31/12/2013	1 607 459
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS	52 573
DOTATIONS AUX PROVISIONS ADDITIONNELLES SUR ENGAGEMENTS	62 882
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR TITRES	19 986
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 694
REPRISES DES PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS	-38 793
REPRISE DES PROVISIONS ADDITIONNELLES SUR ENGAGEMENTS	-7 837
REPRISES DES PROVISIONS SUR TITRES	-2 628
REPRISES DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-729
SOLDE AU 31/12/2014	1 697 607

Note 3.3.1 – Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI....).

Note 3.3.2 – Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2014, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 55 045 mDT.

Ainsi, et pour l'exercice clos le 31/12/2014 le solde des provisions additionnelles s'élève à 541 779 mDT.

Note 3.3.3 – Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

La provision collective, déterminée conformément à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24, a été estimée fin 2014 à 55.753 millions de dinars.

La provision collective, estimée à 55 753 mDT, se détaille comme suit :

ACTIVITE	CLASSES 0&1 DEC2014	TX MIG MOYEN 2009/2013	FACTEUR SCALAIRE 2013/2014	TX DE PROV CORRIGE	PROV COLLECTIVE DEC2014
AGRICULTURE	44 994 806	10,65%	1,36	20,00%	1 305 158
AUTRES INDUSTRIES	8 598 692	23,23%	1,00	25,00%	499 454
AUTRES SERVICES	651 867 019	2,26%	1,00	25,00%	3 677 172
BATIMENT & T.P	331 039 888	2,56%	1,00	20,00%	1 697 200
COMMERCES	629 150 253	3,29%	1,00	25,00%	5 176 924
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	1 296 714 915	4,17%	1,65	25,00%	22 279 226
PROMOTION IMMOBILIERE	210 448 465	5,40%	2,98	15,00%	5 080 728
TOURISME	299 316 511	19,64%	1,00	20,00%	11 759 210
AUTRES	45 328 518	2,61%	2,07	46,00%	1 126 176
CONSOMMATION	1 240 499 323	0,72%	1,41	20,00%	2 511 903
HABITAT	268 610 913	1,89%	1,26	10,00%	639 576
TOTAL					55 752 728

Note 3.3.4 – Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont :

- les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 48,160 millions de dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.
- Les créances de la société « ELFOULEDH » prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2013 dont l'encours totalise la somme de 8.924 millions de dinars.

Note 3.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à 395 173 mDT au 31/12/2014 contre 215 475 mDT au 31/12/2013
Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

<i>Libellé</i>	31/12/2014	31/12/2013
<i>Bons de trésor à court terme</i>	118 023	73 002
<i>Bons de trésor assimilables</i>	274 462	143 872
<i>Créances et dettes rattachées</i>	5 572	1 066
<i>Dépréciation des bons de trésor assimilables</i>	0	0
<i>Intérêts perçus d'avance</i>	- 2 884	-2 465
<i>Total</i>	395 173	215 475

Note 3.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres est passée de 274 583 mDT au 31/12/2013 à 312 560 mDT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Titres d'investissement	97 604	33 697
- Fonds gérés SICAR	87 344	96 574
- Fonds commun de Placement	22 640	22 600
- Titres de participation	88 636	87 679
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	88 783	89 122
- Parts dans les entreprises liées	123 559	123 559
- Sociétés en liquidation	582	582
- Participations en rétrocession	20 657	20 657
- Créances et dettes rattachées	-332	-332
<i>Valeur Brute</i>	529 473	474 138
Provisions	216 913	199 555
<i>Valeur Nette</i>	312 560	274 583

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Libellé	Valeur comptable	Provisions au 31/12/2013	En mDT		
			Dotations	Reprises	Provisions au 31/12/2014
Les titres d'investissement	97 604	-650			-650
Les SICAR	87 344	-42 981	-3 296	1 043	-45 233
Les titres de participation	344 857	-155 924	-16 691	1 585	-170 030
Les créances rattachées	-322	-			-
<i>Total</i>	529 473	-199 555	-19 987	2 628	-216 913

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2014 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	En mDT
				Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,4%	33 801	33 801	0
STB SICAR	55,8%	10 905	0	10 905
STB INVEST	94,4%	34 676		34 676
STB-FINANCE (Ex-SOFIGES)	61,3%	4 749		4 749
BFT	78,2%	3 535	3 535	0
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,8	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,9	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,2	3 221		3 221
CIE HOTELI CENTRES VILLES	70,3	2 488	2 488	
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,7	7 461		7 461
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50	2 000	1 321	679

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur totale de 87 344 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 45 233 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Remboursements Antérieur	Restitutions fonds	Résultats capitalisés	Solde au 31/12/2014
FG STB 1	8 000	1 970		-1 123	4 907
FG STB 2	8 000	4 083		1 602	5 519
FG STB 3	5 000	1 610		1 132	4 522
FG STB 4	6 500	1 722		1 469	6 247
FG STB 5	6 824	2 158		1 919	6 585
FG STB 6	2 707	724		304	2 287
FG STB 7	800			115	915
FG STB 8	9 371		850	2 406	10 927
FG STB 9	4 800			391	5 191
FG STB 10	8 748			776	9 524
FG STB 11	6 000			623	6 623
FG STB 12	9 898			1 260	11 158
FG STB 13	10 000		10 000	0	0
FG ID 1	2 000	1 630		892	1 262
FG ID 2	2 000	957		234	1 277
FG ID 3	5 436	2 834		1 257	3 859
FG ID 4	360	28		30	362
FG ID 5	1 133			284	1 417
FG ID 6	4 000			762	4 762
Total	101 577	17 716	10 850	14 333	87 344

Au 31 Décembre 2014, la situation des emplois des Fonds Gérés se détaille comme suit :

En mDT

Fonds Gérés	Titres de participations à rétrocéder	Participations directes	Titres SICAV
Fonds gérés STB 1 (1999)	2 216	2 094	264
Fonds gérés STB 2 (2000)	4 875	299	525
Fonds gérés STB 3 (2001)	2 528	1 000	763
Fonds gérés STB 4 (2002)	6 745		770
Fonds gérés STB 5 (2003)	6 352	231	1 173
Fonds gérés STB 6 (2005)	2 810	79	785
Fonds gérés STB 7 (2006)	405	390	299
Fonds gérés STB 8 (2007)	7 425	382	6 723
Fonds gérés STB 9 (2008)	4 800		1 083
Fonds gérés STB 10 (2008)	8 556		980
Fonds gérés STB 11 (2009)	5 447	83	992
Fonds gérés STB 12 (2009)	6 424	1 526	2 289
Fonds gérés STB 13 (2010)			0
FG 1 ID SICAR (2002)	1 289		32
FG 2 ID SICAR (2002)	1 639		20
FG 3 ID SICAR (2003)	3 874	140	67
FG 4 ID SICAR (2005)	358		10
FG 5 ID SICAR (2006)	951		466
FG 6 ID SICAR (2007)	3 003		1 827

Note 3.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 84 084 mDT au 31/12/2014. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisition / Cession 2014	Valeur Brute au 31/12/2014	Amort. Au 31/12/2013	Dotations / Régul. 2014	Sortie Amort actif 2014	Amort au 31/12/2014	Valeur Nette au 31/12/2014
Immobilisations Incorporelles	12 069	1 089	13 158	9 375	1 761	0	11 136	2 024
Logiciel informatique	12 012	1 089	13 101	9 372	1 761		11 133	1 967
Droit au bail	57	0	57	0			0	57
Frais études et développement	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	189 075	5 833	194 908	108 311	4 585	0	112 897	82 061
Terrains	17 773	0	17 773					17 773
Constructions	71 296	0	71 296	26 681	1 498		28 179	43 581
Mobilier de bureaux	5 025	185	5 210	4 782	101		4 883	326
Matériel de transport	1 161	0	1 161	809	56	0	865	297
Matériel informatique	31 303	451	31 754	30 564	981	0	31 544	210

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisition / Cession 2014	Valeur Brute au 31/12/2014	Amort. Au 31/12/2013	Dotations / Régul. 2014	Sortie Amort actif 2014	Amort au 31/12/2014	Valeur Nette au 31/12/2014
Matériel de communication	1 931	990	2 921	1 692	109		1 801	1 120
Matériel de bureaux	15 089	459	15 548	14 568	271		14 839	709
Matériel de sécurité	2 735	63	2 798	2 103	111		2 214	585
Matériel de climatisation	4 886	51	4 937	3 872	235		4 107	823
Agencements, amén. et instal.	29 008	4 753	33 811	21 266	1 081		22 346	11 465
Mob- bureau hors expl	32	0	32	27	2		29	3
Mat-outil hors exploit	320	4	324	286	6		294	29
Immeubles hors exploit	6 860	0	6 860	1 663	124		1 787	5 073
Constructions en cours	1 658	-1 127	531	0			0	67
Imm. En attente affectation	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	201 144	6 922	208 116	117 686	6 346	0	124 032	84 084

La Banque n'a pas procédé en 2014 à l'inventaire physique de ses immobilisations. En outre, la Banque ne dispose pas d'une base de données détaillant les immobilisations comptabilisées par la banque par nature d'immobilisations et par référence.

Note 3.7 – Autres actifs

Au 31/12/2014, les autres postes d'actif totalisent 604 452 mDT contre 593 203 mDT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Prêts au personnel	124 750	117 075
- Frais médicaux à récupérer	3 147	3 124
- État, impôt et taxes	28 705	43 473
- Stock divers	2 000	1 370
- Différence de change à la charge de l'état	10 031	5 613
- Écart de conversion	4 984	13 784
- Siège, succursales et agences (1)	33 296	59 982
- Comptes de régularisation actif	250 830	243 004
- Valeurs présentées à la compensation	42 517	33 948
- Effets financiers en recette	107	107
- Débits à régulariser	11 037	4 192
- Charges payées d'avance	469	420
- Produits à recevoir	10 210	6 537
- Créances cédées	2 136	2 136
- Autres	80 233	58 438
TOTAL	604 452	593 203

(1) Les suspens débiteurs nets non identifiés et relatifs à l'inter-siège sont provisionnés à concurrence de 6 358 MD. Ce montant a été déterminé par application d'un taux de provisionnement de 100% pour les suspens antérieurs à 2014, de 50% pour les suspens du

premier semestre 2014 et de 20% pour les suspens du troisième trimestre 2014.

Note 3.8 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2014 ce poste totalise 234 521 mDT contre 188 226 mDT au 31/12/2013. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financiers est la suivante :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
<i>Etablissements bancaires :</i>	<i>25 212</i>	<i>53 339</i>
- Banques de dépôts	1	226
- Banques non résidentes	25 211	53 113
<i>Emprunts interbancaires :</i>	<i>209 309</i>	<i>134 887</i>
<i>Total</i>	<i>234 521</i>	<i>188 226</i>

- Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVISES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	EUR	2 074 186	1 070 482	983 166	835 286	3 057 352	1 905 768	2,2620	6 915 731	4 310 848
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	EUR	2 504 155	3 224 013	1 717 549	2 148 763	4 221 704 128 658	5 372 775 119 146	2,2620	9 549 494	12 153 217
SUP A 12 MOIS	EUR	27 160 704	47 859 141	101 497 334	71 286 970	038	111	2,2620	291 024 483	269 508 503
									307 489 707	285 972 569

Note 3.9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 5 331 978 mDT au 31/12/2014 contre 5 175 396 mDT au 31/12/2013. Les dépôts se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à vue	1 393 204	1 301 545
Dépôts épargne	2 115 958	2 075 450
Compte à terme	508 343	439 016
Comptes en dinars convertibles	77 875	71 453
Comptes en devises	285 282	285 166
Placements en devises	232 399	216 762
Bons de caisse	326 652	326 342
Autres sommes dues à la clientèle	182 760	143 758
Dettes rattachées	-1 252	1 435
Certificats de dépôts	210 757	314 469
Total	5 331 978	5 175 396

Les applicatifs utilisés pour la gestion des placements clientèles en devises et en dinars ne permettent pas de retracer toutes les opérations effectuées par la banque.

Note 3.10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 490 968 mDT au 31/12/2014 contre 519 003 mDT au 31/12/2013 et se répartit comme suit:

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts obligataires & privés	274 066	307 788
Ressources spéciales	201 098	195 219
Dettes rattachées	15 804	15 996
Total	490 968	519 003

Note 3.11 – Autres passifs

Ce poste totalise 791 969 mDT au 31/12/2014 contre 702 085 mDT au 31/12/2013 :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour passifs et charges (1)	168 564	166 260
État, impôts, taxes et dettes sociales (2)	21 063	20 162
Effets financiers non échus (3)	206 462	200 784
Agios réservés pris en charge par l'État	8 411	9 253
Charges à payer	32 524	33 467
Créditeurs divers	2 385	2 830
Suspens à régulariser	5 915	5 915
Siège, succursales et agences	62	5 442
Comptes de régularisation-Passif	96 499	91 487
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	226 138	113 412
Autres crédits	348	348
Crédits à régulariser	908	3 891
Intérêts à recouvrir sur ressources spéciales	13 719	13 719
Différence PF encaissement exigibles après encaissement(4)	8 971	35 115
Total	791 969	702 085

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2014 s'élèvent à 168 564 mDT contre 166 260 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 31/12/2013	Reprises	Dotations	Modification comptable	Réaffectation et correction	Provisions 31/12/2014
Prov sur E/S	38 305	-2 256	2 018		- 1 423	36 643
Prov pour départ à la retraite	26 464					26 464
Prov pour risques divers	101 491	-729	4 694			105 457
Total	166 260	-2 985	6 712		-1 423	168 564

(2) cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	En mDT	
	31/12/2014	31/12/2013
TVA	1 799	1 631
Retenues à la source	9 798	9 027
Fonds de péréquation de change	6 795	6 818
Autres	2 671	2 686
Total	21 063	20 162

(3) cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	En mDT	
	31/12/2014	31/12/2013
Effets financiers moyen terme non échus	72 466	69 854
Effets financiers court terme non échus	103 773	102 428
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	29 676	27 940
Effets financiers non échus reçus de la compensation	547	562
Total	206 462	200 784

(4) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde de 8 971 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	Montant
Valeur à l'encaissement	172 657
Valeurs exigibles après encaissement	-181 628
Total	-8 971

Note 3.12 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 124 300 mDT. Il est composé de 24 860 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Rubrique	Solde avant affectation 31/12/2013	Affectation résultat 2013	Solde après affectation au 31/12/2013	Autres imputations	Solde au 31/12/2014
Capital	124 300		124 300	-	124 300
Réserves	332 508		332 508	496	333 004
Prime de fusion	26 787		26 787	-	26 787
Actions propres	-2 859		-2 859	-	-2 859
Autres capitaux propres (1)	37 324		37 324	-	37 324
Dotation de l'État	117 000		117 000	-	117 000
Résultats reportés	-633 430	-115 453	-748 883		-748 883
Résultat reporté	-230 209	-518 674	-748 883	-	-748 883
Modifications comptables	-403 221	403 221	-	-	0
Résultat de l'exercice	-115 453	115 453	-	21 107	21 107
Total	-113 823	-	-113 823	21 603	-92 220

(1) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996 mDT)

Note 3.12.1 – Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de Dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

La STB a bénéficié de cette dotation au titre de la mise en jeu de la garantie de l'État en matière de remboursement des échéances des lignes des crédits extérieures suivantes :

Ligne	Encours 2011	Encours 2010	Échéances payées en 2011		Échéances à payer 2012-2014		Garantie de l'État	
			Principal	Intérêt	Principal	Intérêt	Principal	Intérêt
EMP BEI P. G .E.T.II/ BNDT	15 498	17 801	2 303	961	7 715	2 072	10 018	3 033
EMPRT . BAD 6/ EX –BNDT	18	35 900	17 950	648	17 950	643	35 900	1 291
EMP GSI /EX BNDT	95 624	95 624	-	4 542	-	13 626	-	18 169
EMP BAD 7EME LIGNE BDET	37 974	48 824	10 850	2 102	32 550	3 347	43 399	5 449
Total	149 115	198 149	31 102	8 253	58 215	19 688	89 317	27 941

Note 3.12.2 – Fonds propres distribuables

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue à la source totalisent au 31/12/2013, avant affectation du résultat, se détaillent comme suit :

Fonds propres figurant au bilan clos au 31/12/2014	Montant en mDT
Réserve légale	12 430
Réinvestissements exonérés	9 974
Fonds social	7 724
Prime d'émission	11 464
Prime de fusion	26 787
Réserve à régime spécial	246 385
Autres réserves	82 351
Résultat de l'exercice 2014	21 107
Résulta reportés	-748 883
Total des Fonds propres au 31 Décembre 2014	-330 600
Dividendes décidés et prélevés sur les résultats avant le 31/12/2014 à payer	650
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 portant loi des finances pour l'année 2014	-329 950

Note 3.13 – Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 Décembre 2014 des éléments suivants :

Libellé	En mDT	
	31/12/2014	31/12/2013
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	527 309	519 612
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	324 769	400 873
<i>Total cautions, avals et autres garanties données</i>	852 078	920 485
Crédits documentaires et acceptations import	245 325	363 980
Crédits documentaires et acceptations export	26 274	73 279
<i>Total crédits documentaires</i>	271 599	437 259
<i>Total passifs éventuels</i>	1 123 678	1 357 744

Les comptes des engagements hors bilan ne sont pas justifiés et ne reflètent pas d'une manière fiable et exhaustive les engagements réels de la banque. Par conséquent et afin de pallier à cette situation, l'état des engagements hors bilan est élaboré à partir des déclarations extra-comptables.

Note 3.14 – Engagements de financement donnés

Le poste « Engagements de financement donnés » se compose au 31 Décembre 2014 des engagements de financement pour un montant de 145.735 mDT contre 115 647 mDT au 31 Décembre 2013.

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financement	145 735	115 647
<i>Total</i>	145 735	115 647

Note 3.15 –Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 Décembre 2014 à 1 308 729 mDT contre 1 506 074 mDT au 31 Décembre 2013 :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	377 876	542 723
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	13 100	71 587
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	635 311	657 589
Garanties reçues de la clientèle	282 442	234 184
<i>Total</i>	1 308 729	1 506 074

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises en compte au niveau de l'hors bilan.

Note 3.16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 394 529 mDT contre 351 735 mDT au 31 Décembre 2013 et s'analysent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	13 241	17 229
Intérêts sur créances sur la clientèle	367 290	322 375
Revenus assimilés	13 998	12 131
Total	394 529	351 735

Note 3.17 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2014 à 60 246 mDT contre 59 643 mDT au 31 Décembre 2013 et s'analyse comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Chèques, effets, virements et tenue de compte	24 230	24 025
Opérations sur titres	1 109	550
Opérations de change	8 802	8 864
Opérations de commerce extérieur	1 409	1 497
Coffre-fort	34	33
Études	8 632	9 302
Autres	16 030	15 372
Total	60 246	59 643

Note 3.18 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à 31 576 mDT contre 28 047 mDT au 31 Décembre 2013 et s'analyse comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Gains nets sur titres de transaction	4 368	3 669
Gains nets sur titres de placement	10 828	6 698
Gains nets sur opérations de change	16 380	17 680
Total	31 576	28 047

Les gains nets sur titres de transaction sont répartis comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Gains sur cession BTCT et BTA	903	1 524
Intérêts sur BTCT	5 017	2 555
Pertes sur cession BTCT et BTA	-1 552	-410
Total	4 368	3 669

Les gains nets sur titres de placement sont répartis comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Intérêts et revenus assimilés	10 828	6 698
Dividendes et revenus assimilés	0	0
Total	10 828	6 698

Note 3.19 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 13 346 mDT contre 9 680 mDT au 31 Décembre 2013 et s'analysent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	3 939	1 973
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	9 407	7 707
Total	13 346	9 680

Note 3.20 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 232 377 mDT contre 196 567 mDT au 31 Décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Opérations avec les établissements bancaires	41 901	15 192
Opérations avec la clientèle	163 568	151 769
Emprunts et ressources spéciales	26 884	29 606
Autres intérêts et charges	24	0
Total	232 377	196 567

Note 3.21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-52 573	-169 580
Dotations aux provisions additionnelles	-62 882	-90 990
Dotations aux provisions collectives	- 1 825	0
Créances passées par pertes	-4 143	-836

Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	38 793	24 998
Reprises sur provisions additionnelles	7 837	7 477
Reprises d'agios réservés sur créances abandonnées	1 849	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	-4 694	-15 642
Reprises sur provisions pour risques et charges	729	17 769
Total	-76 909	-226 804

Note 3.22 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2014, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-16 691	-11 716
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-3 296	-3 913
Plus values ou moins values de cession du portefeuille d'investissement	3975	1 027
Pertes sur fonds SICAR	0	-263
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 585	236
Reprises sur provisions pour fonds gérés	1 043	1 838
Total	-13 384	-12 791

Note 3.23 – Frais de personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2014 un total de 107 999 mDT contre 99 178 mDT au 31 Décembre 2013, détaillés comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Rémunération du personnel	83 649	76 497
Charges sociales	22 319	20 508
Autres charges liées au personnel	2 030	2 173
Total	107 998	99 178

Note 3.24 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2014 un total de 27 160 mDT contre 21 182 mDT au 31 Décembre 2013, détaillées comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Loyer	2 514	2 405

Entretiens et réparations confiés à des tiers	2 992	2 090
Travaux et façons exécutés par des tiers	3 107	2 791
Primes d'assurance	293	293
Autres	1 964	1 925
Impôts et taxes	1 733	1 185
Fournitures faites à l'entreprise	1 887	1 337
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	2 187	613
Transport et déplacement	256	249
Frais divers de gestion	10 227	8 294
<i>Total</i>	27 160	21 182

Note 3.25 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2014 s'élève à 16 062 mDT contre 937 mDT en 2013 soit une hausse de 15 125 mDT qui s'explique comme suit:

Libellé	2 014	2 013
Base imposable avant déduction des provisions	163 230	148 553
Provisions déductibles	117 339	261 019
Résultat fiscal	45 891	-112 466
Impôt sur les sociétés(*)	16 062	937

(*) Pour l'exercice 2013 l'impôt sur les sociétés correspond au minimum d'impôt.

Note 3.26 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2014, un solde de -389 167 mDT contre -311 355 mDT au 31 Décembre 2013, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Caisse, CCP et reprise de liquidité	49 593	39 728
BCT	-439 206	-439 962
Banques et organismes spécialisés	-7 232	-11 489
Prêts emprunts sur le marché monétaire	-107 461	29 831
Titres de transactions	115 139	70 537
<i>Total</i>	-389 167	-311 355

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Société Tunisienne de Banque-STB- arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne de Banque – STB-, arrêtés au 31 décembre 2014, comportant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 7 340 804 KDT, des capitaux propres négatifs de 92 220 KDT, et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 21 107 KDT.

2. Responsabilité de la Direction

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne permettant la préparation et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques en vue de s'assurer que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation des méthodes et des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Justification de l'opinion avec réserves

4-1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- L'absence d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et audités par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000 KDT, et de 5 000 KDT, tel que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
- L'absence d'un inventaire physique des "garanties reçues" par la STB en couverture des risques encourus sur la clientèle ainsi que l'indisponibilité de documentation justifiant la valeur retenue de certaines garanties réelles, notamment des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur.

Par conséquent, les conclusions des travaux d'un inventaire physique des "garanties reçues", ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation du risque encouru sur certaines relations, pourraient avoir un impact significatif sur le résultat et sur les capitaux propres de la Banque.

4-2. Les soldes comptables des engagements figurant au niveau des rubriques AC3 « Créances sur la clientèle », AC7 « Autres actifs » et HB « Engagements hors bilan » dépassent le solde des engagements détaillés au niveau de la base de gestion des crédits de la Banque pour un montant net de 24 037 KDT. Cet écart positif, qui devrait être justifié par les structures de la Banque, n'a pas fait l'objet d'une provision.

4-3. L'état des engagements hors bilan de la Banque, arrêté au 31 décembre 2014, qui fait apparaître des engagements donnés et reçus d'une valeur respective de 1 272 871 KDT, et 1 308 729 KDT, est établi d'une manière extra-comptable sur la base des inventaires physiques préparés par les structures internes de la Banque.

Nous ne pouvons pas par conséquent, nous assurer de l'exhaustivité des engagements donnés et/ou reçus.

4-4. La Banque n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères et ce contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur les actifs, les passifs et les capitaux propres de la Banque.

4-5. Les rubriques du bilan : « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers », comportent des suspens se rapportant principalement aux comptes BCT dinars, BCT Devises et correspondants devises.

Aussi, les comptes « Correspondants locaux » et le compte « BCT compte BDET/BNDT » présentent des soldes anciens, figés, provisionnés et non rapprochés.

Se référer aux notes 3.1, 3.2 et 3.8 des états financiers.

Par ailleurs, les rubriques « *Autres actifs* » et « *Autres passifs* » comportent, d'une part, des soldes figés qui totalisent respectivement 8 670 KDT, et 12 258 KDT et d'autre part, des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises), et aux comptes liés à la télé-compensation.

La Banque a déjà entamé des travaux de justification et d'apurement des soldes figés et des suspens, qui ne sont pas encore achevés à la date de ce rapport. L'impact des résultats de ces travaux sur les actifs, les passifs, les capitaux propres et le résultat de l'exercice, ne peut être actuellement cerné avec précision.

- 4-6. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application de l'article 25 de la loi de finances pour l'année 1999, présentent, au 31 décembre 2014, une valeur comptable de 52 814 KDT, alors que leur juste valeur est estimée à 40 957 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par le paragraphe 07 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus.

Ainsi, la moins-value non constatée par la Banque est de l'ordre de 11 857 KDT.

- 4-7. Le solde du compte « *Réserves pour fonds social* » s'élève au 31 décembre 2014, à 7 724 KDT, alors que les encours des prêts sur fonds social s'élèvent à 19 798 KDT, soit une différence de 12 074 KDT, qui n'a pas pu être justifiée par la Banque.

- 4-8. Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises, les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas été rapprochés avec les données comptables correspondantes au 31 décembre 2014.

Nous ne pouvons pas par conséquent nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la Banque et dont le solde comptable net s'élève au 31 décembre 2014, à 84 084 KDT.

Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de ce qui a été mentionné aux paragraphes 4.1 à 4.8, les états financiers ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Société Tunisienne de Banque -STB- » ainsi que le résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 5-1. Les actifs de la Banque comportent des engagements de l'ordre de 801 180 KDT, envers des entreprises publiques, dont 279 251 KDT, non couverts par une garantie de l'Etat. Certaines de ces entreprises publiques connaissent des difficultés financières à l'instar de la Société Tunisienne de Sidérurgie "El Fouladh".

Les engagements "d'El Fouladh" s'élevant au 31 décembre 2014, à 33 180 KDT, ont été déclassés à cette même date parmi les actifs préoccupants (Classe 3) au sens de l'article 8 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements. A ce titre la provision correspondante est de 50% du risque encouru.

La banque a toutefois gardé une provision sur la totalité du risque encouru et correspondant aux actifs compromis (Classe 4), soit 28 189 KDT.

- 5-2. De même, la Banque a procédé au déclassement des engagements de la société TOPIC de 25 572 KDT, parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La Banque a toutefois maintenu la provision constatée au 31 décembre 2013 et calculée sur la base d'une classification des engagements de la société TOPIC parmi les actifs préoccupants (classe 3), soit 12 785 KDT.

- 5-3. Les états financiers audités pour l'exercice 2013 de la Banque Franco-Tunisienne (BFT), détenue par la STB à concurrence de 78,18%, mentionnent une incertitude significative quant à sa capacité de poursuivre son exploitation, à recouvrer ses actifs et à payer ses dettes dans le cours normal de son activité.

La STB, actionnaire de référence de la BFT, pourrait être invitée, en vertu de l'article 40 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, à lui apporter le soutien nécessaire pour rétablir son équilibre financier.

- 5-4. Les capitaux propres de la Banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 000 KDT, constituée en vertu de la loi approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante courant septembre 2012, et objet d'une convention conclue entre l'Etat Tunisien et la Banque en date du 09 octobre 2012. Ce montant est remboursable après cinq années de la date de signature de la convention susvisée et après rétablissement de l'équilibre financier de la Banque au sens de l'article 4 de la même convention.

6. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- 6-1. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, sur la gestion de l'exercice 2014.

- 6-2. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. Nous signalons que nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne, elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Les résultats de ces travaux sont en cours de discussion avec les structures internes de la Banque, ils feront ultérieurement l'objet d'un rapport distinct à l'intention de la Direction Générale de la Banque.

6-3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque, eu égard à la réglementation en vigueur.

6-4. Les capitaux propres de la Banque sont au 31 décembre 2014, négatifs de 92 220 KDT. Cette situation ne nous permet pas de vérifier le respect des règles de concentration de crédits prévues par les articles 1, 2, et 3 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991.

A ce titre, et en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque a décidé en date du 23 octobre 2014, l'augmentation du capital social d'un montant égal à 650 000 KDT dont la réalisation n'est pas encore entamée à la date du présent rapport.

6-5. Le ratio de solvabilité de la Banque, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif net pondéré (bilan et hors bilan) suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, se situe à - 5.17 % au 31 décembre 2014, alors que le minimum requis prévu par l'article 4 de la circulaire susvisée, est de 10%.

6-6. L'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 prévoit que les banques doivent respecter en permanence et jusqu'au 31 décembre 2014, un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100%, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. Au 31 décembre 2014, la STB affiche un ratio de liquidité de 87,49%, soit une insuffisance de 12,61%.

Tunis, le 18 mai 2015

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GEM
Aii BEN MOHAMED**

**P / le Groupement ABC – FINACO
Yahia ROUATBI**

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 175 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles, réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations réalisées au cours de l'année 2014 autres que la rémunération des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence de conventions conclues au cours de l'exercice 2014, et qui entrent dans le cadre des articles susvisés.

2. Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents, autres que la rémunération des dirigeants, et qui continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2014

2.1 Parmi les capitaux propres de la STB figure une dotation de l'Etat d'un montant de 117 000 KDT, constatée en application de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, assortie d'une éventualité de restitution après cinq années et après rétablissement de l'équilibre financier de la Banque ;

2.2 En vertu de la convention signée suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011, la Banque a accordé à sa filiale, la Banque Franco-Tunisienne un emprunt interbancaire de 70 000 KDT pour une période de trois mois renouvelable, avec un taux d'intérêt de 5,25% ;

2.3 La Banque a conclu des conventions de comptes courants associés avec les filiales suivantes du Groupe :

<i>En KDT</i>			
Société du groupe	Encours 31/12/2014	Taux de rémunération	Intérêts 2014
Société Tunisienne de Recouvrement des Créances "STRC"	68 500	TMM+0.5%	3 798
L'Immobilière de l'Avenue	25 318	TMM+2%	-
ACTIVHOTELS	12 800	TMM+2%	-
SMT.Maison Blanche	1 623	Non rémunéré	-
Total	98 241		3 798

2.4 La Banque a signé avec sa filiale "STB-SICAR" plusieurs conventions de gestion des fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se présente au 31 décembre 2014, comme suit :

<i>En KDT</i>			
Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	Encours au 31/12/2014
FG STB 1	22/03/1999	8 000	4 907
FG STB 2	23/02/2001	8 000	5 519
FG STB 3	05/05/2001	5 000	4 522
FG STB 4	23/02/2002	6 500	6 247
FG STB 5	31/10/2003	6 824	6 585
FG STB 6	13/09/2004	2 707	2 287
FG STB 7	28/11/2006	800	915
FG STB 8	28/03/2008	9 371	10 927
FG STB 9	23/03/2009	4 800	5 191
FG STB 10	23/03/2009	8 748	9 524
FG STB 11	12/01/2010	6 000	6 623
FG STB 12	12/01/2010	9 898	11 158
FG ID 1	28/12/2002	2 000	1 262
FG ID 2	28/12/2002	2 000	1 277
FG ID 3	22/09/2003	5 436	3 859
FG ID 4	15/06/2005	360	362
FG ID 5	30/09/2006	1 133	1 417
FG ID 6	29/03/2008	4 000	4 762
Total		101 577	87 344

Les conditions de rémunération au titre de la gestion des fonds gérés à capital risque se résument comme suit :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 1% prélevée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous les autres frais et commissions ;
- Une commission de performance égale à 20% des plus-values réalisées sur les cessions d'actions, de parts sociales et des dividendes servis ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placements réalisés par chaque fonds.

Au cours de l'exercice 2014, la Banque a comptabilisé une charge globale de 1 199 KDT au titre de ces différentes commissions sur fonds gérés.

2.5 Les conditions annuelles des contrats de location conclus entre la Banque et certaines de ses filiales se résument dans le tableau suivant :

<i>En KDT</i>					
Filiale	Montant annuel du loyer	Date début de la location	Majoration annuelle en(%)	Loyer 2014 (TTC)	
STRC	1er étage	10 (TTC)	01/07/2004	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	15, 901
	2ème étage	10 (TTC)	01/09/2001	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	18, 183
	3ème étage	10 (TTC)	01/04/2005	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	15, 329
SOFIGES	44, 983 (HTVA)	01/11/2011	5%	58, 521	
STB INVEST	20, 988 (HTVA)	01/12/2011	5%	26, 655	
STB MANAGER	19, 549 (HTVA)	01/12/2011	5%	25, 432	
SOFI ELAN	5, 227 (HTVA)	01/12/2011	5% Tout les deux ans à partir de la 3 ^{ème} année de la location.	5, 488	
Total				165, 509	

2.6 L'encours des emprunts obligataires souscrits par les administrateurs de la Banque, totalise au 31 décembre 2014, 56 502 KDT. Cet encours se détaille par administrateur dans le tableau suivant :

<i>En KDT</i>				
Administrateur	Emprunt (E)	Taux	Montant souscrit	Encours 31/12/2014
STAR	E- 2011 Catégorie A	6,10%	10 000	7 142
	E-2008/1 Catégorie C	TMM+1,75	2 000	1 400
	E-2008/1 Catégorie D	TMM+2	5 000	3 800
	E-2008/2	6,50%	10 000	6 875
	E-2010/1 Catégorie B	5,30%	20 000	16 000
Hamrouni Abdelkader	E-2011 Catégorie A	6,10%	8 000	5 714
	E-2012/1	6,15%	20 000	12 000
EIAP	E-2011 Catégorie A	6,10%	5 000	3 571
Total			80 000	56 502

2.7 La Banque assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les trois SICAV : "SICAV l'Epargnant", "SICAV l'Investisseur" et "SICAV L'Avenir". En rémunération des prestations fournies à ce titre, elle bénéficie des commissions suivantes :

- 0,05% du montant de l'actif net de la "SICAV L'Epargnant" calculé quotidiennement.
- 0,1% du montant de l'actif net de la "SICAV l'Investisseur" calculé quotidiennement
- 1 000 DT (Hors taxes), à verser annuellement par la "SICAV l'Avenir"

2.8 Les concours bancaires accordés par la Banque à ses administrateurs et ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2014, un montant de 156 148 KDT, réparti comme suit :

<i>En KDT</i>	
	Encours au 31/12/2014
Groupe KHALFALLAH BECHIR	109 643
Groupe DRISS MHAMMED	31 070
Groupe HAMROUNI ABDELKADER	10 948
LOUATI ABDERRAZEK	12
STAR	2 496
ETAP	1 862
Sous total "Administrateurs"	156 031
Président Directeur Général	22
Directeur Général Adjoint	95
Sous total "Dirigeants"	117
Total général	156 148

3. Obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants

3-1. Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- (i). La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision de Monsieur le Premier Ministre en date du 25 mars 2013. Cette rémunération mensuelle brute se compose de :
- Un salaire de base de 900 dinars ;
 - Une indemnité de logement de 200 dinars ;
 - Une indemnité de gestion de 350 dinars ;
 - Une indemnité de représentation de 1 580 dinars ;
 - Une indemnité temporaire pour remboursement des frais de représentation de 1 120 dinars,
 - Et une indemnité complémentaire de 1 150 dinars ;

Les avantages en nature sont les suivants : un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques.

- (ii). La rémunération des Directeurs Généraux Adjointes a été fixée par décision du Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 26 septembre 2013. Elle se compose par directeur, d'un salaire brut annuel de 64 842 dinars (soit un salaire net annuel de 48 632 dinars), d'un quota de 400 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques.
- (iii). Le montant des jetons de présence servis aux administrateurs au titre de l'exercice 2013, a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 octobre 2014 à 5 KDT (net) par administrateur.

3-2. Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants et les membres de son conseil d'administration tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en KDT) :

En KDT

Nature de la rémunération	PDG		DGA Actuel		Ancien DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	91,632	38,517	94,487	24,283	52,640	-	71,000	71,151
Avantages postérieurs à l'emploi	-	38,475	-	20,485	-	-	-	-
Total	91, 632	76,992	94,487	44,768	52,640	-	71,000	71,151

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes sus-indiqués.

Tunis, le 18 mai 2015

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GEM
Ali BEN MOHAMED

P / le Groupement ABC – FINACO
Yahia ROUATBI